

Oléoduc Énergie Est Ltée**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement****Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise****Titre de l'engagement : Approvisionnement en eau****Date de dépôt : 17 mars 2016****Engagement:** Question du 14 mars du président de la commission

Élaboration d'un cas type d'approvisionnement en eau dans le cas de la fermeture préventive d'une prise d'eau municipale.

Réponse:

Les déversements de pétrole provenant d'un pipeline sont des événements plutôt rares et il est encore plus rare que des sources d'eau soient affectées.

Selon les statistiques compilées par la PHMSA aux États-Unis de 2002 à 2014, seulement 0,17% des déversements recensés ont affecté une source d'eau potable tel qu'un puits privé ou une prise d'eau municipale.

Malgré ces statistiques, la protection des sources d'eau potable est une très grande priorité lors de la préparation du plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est et elle le sera également en cas d'incident.

Fourniture d'eau à une municipalité

En cas de déversement qui pourrait potentiellement affecter une prise d'eau potable municipale, Énergie Est prendrait les actions suivantes :

- 1) Signalement rapide à l'opérateur de la prise d'eau qu'un déversement pourrait affecter le secteur de la prise d'eau;
- 2) Déploiement rapide des équipes d'urgence qui auront pour priorité de déployer des équipements d'intervention pour protéger la prise d'eau à partir de plans tactiques élaborés à l'avance;
- 3) Mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau par la prise d'échantillons d'eau de surface et dans la colonne d'eau à proximité de la prise d'eau ainsi qu'à l'intérieur de la prise d'eau potable;

Dans le cas où la municipalité fermerait la prise d'eau de façon préventive, Énergie Est travaillera en étroite collaboration avec la municipalité afin de coordonner les actions pour assurer l'approvisionnement en eau. Pour une usine fictive de traitement d'eau, les actions suivantes seraient mises en place :

- 1) Énergie Est mettrait en place les moyens pour assurer la livraison d'eau directement à l'usine pour que celle-ci puisse maintenir son opération normale. La méthode privilégiée serait la mise en place d'une canalisation d'approvisionnement temporaire en eau à partir soit d'un cours d'eau ou à partir d'un réseau d'aqueduc d'un autre secteur de la municipalité ou d'une autre municipalité;
- 2) Le plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est inclura des entreprises spécialisées possédant l'équipement et l'expertise nécessaires à la mise en place d'une canalisation temporaire. Des contrats sont déjà en place avec ces entreprises pour les autres activités de TransCanada au Québec;
- 3) L'installation d'une canalisation temporaire se ferait de la façon suivante :
 - acheminement des canalisations de polyéthylène appropriées pour l'eau potable sur le site;
 - assemblage de la canalisation temporaire selon un tracé établi en collaboration avec la municipalité;
 - installation de pompes de grande capacité afin de fournir un débit adéquat à l'usine;
 - branchement de la canalisation à un des réservoirs de l'usine de traitement des eaux;
 - La mise en place d'une telle canalisation temporaire pourrait se faire dans un délai de 24 à 48 heures;
 - En condition hivernale, nous procéderions à l'installation d'une canalisation temporaire chauffée;
 - Un programme de suivi de la qualité de l'eau serait également mis en place pour assurer une eau de qualité aux citoyens.

Pendant la construction de la canalisation temporaire, l'usine de traitement d'eau serait alimentée par camion citerne afin d'assurer une quantité d'eau suffisante pour maintenir l'usine d'alimentation en eau en opération. TransCanada a déjà des ententes avec des compagnies de camionnage qui sont en mesure de mobiliser une dizaine de camions citernes à l'intérieur d'un délai de 2 à 3 heures. Ces camions citernes peuvent transporter entre 40 000 et 45 000 litres d'eau par voyage. Ceux-ci pourraient s'alimenter dans un secteur non affecté de la municipalité ou bien dans une autre municipalité située à proximité. L'assistance de la police serait requise pour l'établissement d'un corridor de transport sécuritaire afin d'assurer la sécurité de la population lors du passage de nombreux camions. Des points de dépôts de contenants d'eau pourraient également être mis en place afin de minimiser le plus possible les inconvénients pour la population.

Il est important de noter que tous les aspects décrits ci-dessus seront discutés avec les municipalités lors du développement du plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est. L'intention est d'identifier à l'avance les sources d'eau alternatives, de déterminer la meilleure façon de maintenir l'alimentation et d'identifier le matériel requis. En cas de mise en place des mesures décrites ci-dessus, Énergie Est assumerait la totalité des coûts reliés à cette opération.

Fourniture d'eau pour une seule résidence

Dans le cas d'un scénario de fourniture d'eau pour une habitation en zone rurale éloignée de toute autre habitation, et dont le puits serait mis hors service pour une période prolongée, voici les actions que nous prendrions :

- Nous logerons la famille à un hôtel, le temps de mettre un plan en place afin de permettre à la famille de réintégrer sa résidence de façon sécuritaire.
- Nous mettrons en place un service de fourniture d'eau embouteillée pour la consommation.
- Nous installerons sur place deux réservoirs d'eau non potable de 1000 litres pour les besoins sanitaires et assurerons le service de remplissage pour répondre aux besoins de la famille (famille de 4 pers. multiplié par 50L/pers. par jour). Le réservoir serait installé à l'intérieur d'une remorque isolée en tenant pour compte du climat et des équipements nécessaires, (pompe, chlorinateur, système de contrôle, tuyauterie isolée).
- Nous nous assurerons que des analyses d'eau soient complétées pour en évaluer la qualité.
- Un plombier sera embauché pour compléter l'installation des équipements requis pour relier le réservoir au système de plomberie de la maison. De cette façon, tous les équipements seraient desservis avec une eau de qualité qui répondrait au besoin d'une résidence, eau chaude, douche, lave-vaisselle etc. Comme mentionné plus haut, de l'eau potable serait aussi fournie pour la consommation.
- Mise en place d'un suivi environnemental et décontamination du puits pour rétablir la qualité de l'eau au niveau d'origine.
- Tout ceci serait fait en collaboration et en consultation rapprochée avec le propriétaire afin de s'assurer qu'il approuve les démarches et que la restauration rencontre ses attentes.
- Tous les frais encourus pour l'installation et la remise en état seront couverts par Énergie Est.